

## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mardi 30 mai 2017 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT le TRENTE MAI à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames HUBERT Jeannine, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs FORÊT Christophe, LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, MARAIS Bruno et MARIE Philippe, **Conseillers municipaux**

**Absents excusés** :

Madame LOVAT Cindy donne procuration à Monsieur MARAIS Bruno

Madame MARTINEAU Anita donne procuration à Monsieur LEHOUX Yves

Monsieur LEROY Patrick donne procuration à Monsieur VENTROUX Jacques

Monsieur MOURIER Nicolas donne procuration à Madame PICOULEAU Christelle

**Secrétaire de Séance** : Monsieur FORÊT Christophe

**Membres** en exercice : 19

présents : 15

votants : 19

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

Considérant que la date de la prochaine séance du conseil municipal est le 5 juillet 2017, que le mail informant des dispositions relatives aux jurys d'assises est parvenu dans les « spams » et n'a été lu que la veille du conseil et que le tirage au sort doit être organisé avant le 30 juin, le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018

Accord du conseil municipal.

### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2018**

Comme chaque année, il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2018.

Après tirage au sort, effectué sur la liste générale des électeurs de la commune, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2017, soit 2 pour la commune d'Aubigné-Racan, ont été désignés :

- n°0700 – Madame GAILLARD Martine épouse BEAUMONT
- n°0774 – Monsieur GRANDPRE Daniel

- n°1100 – Monsieur LOISEAU Nicolas
- n°0784 – Monsieur GUÉNÉE Arnaud
- n°1440 – Monsieur RENAUD Emmanuel
- n°0354 – Madame CHEVALIER Nadine épouse MANCEAU

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE  
DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL 2015-2018 DU PAYS  
VALLÉE DU LOIR**

Pour faire suite à l'appel d'offres des travaux de construction du restaurant scolaire, Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet inscrit au programme d'actions du Nouveau Contrat Régional (NCR) 2015-2018 du Pays Vallée du Loir :

- Acquisition de terrains..... 21 154.00 € HT
- Travaux..... 845 140.00 € HT
- Mobilier ..... 25 000.00 € HT
- Honoraires maître d'œuvre..... 62 678.00 € HT
- Honoraires divers..... 8 702.00 € HT
- Dommages ouvrages ..... 8 000.00 € HT

Soit un total de 970 674.00 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide de la Région des Pays de Loire dans le cadre du Nouveau Contrat Régional 2015-2018 du Pays Vallée du Loir d'un montant de 200 000.00 €.

Le Maire précise que la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 190 500 € s'ajoute à celle de la Région.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CONTACT  
FM**

La convention de partenariat avec Contact FM signée en juillet 2016 pour un an afin de mettre en lumière l'actualité de la commune arrive à échéance. Son renouvellement est proposé.

Coût : 1 000.00 €

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la convention de partenariat avec Contact FM pour l'année 2017/2018.

**APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de deux modifications du règlement du restaurant scolaire, applicable pour la prochaine rentrée des classes :

- Deux lettres de relance au lieu de trois en cas d'impayés, avant transfert à la Trésorerie,
- Paiement des repas occasionnels à l'avance.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

M. R. ANNE, responsable de la commission du restaurant scolaire, précise que,

- Concernant les impayés, ils concernent toujours les mêmes familles ; il est donc nécessaire d'être réactif rapidement. L'agent en charge de la régie reste à la disposition des parents qui rencontreraient des difficultés pour payer afin de mettre en place un échéancier.
- Concernant le paiement ; ce point sera applicable au cas par cas et principalement pour les gens du voyage qui sont difficilement joignables après leur passage.

Le Maire rappelle que le prix du repas par les familles est de 2.70 € alors qu'il coûte environ 6 € à la collectivité.

### **ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU NUMÉRO RUE DE LA MAISON NEUVE**

Pour faire suite à la division de la parcelle AC 191, une nouvelle ouverture a été réalisée sur la rue de la Maison Neuve pour l'accès du propriétaire d'une des parcelles issue de la division.

L'attribution d'un numéro est donc nécessaire.

Considérant qu'il s'agit du côté pair de la rue, le numéro 2 étant déjà attribué, le Maire propose le numéro 2 A.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue le numéro 2 A rue de la Maison Neuve aux parcelles AC 466 et AC 467, parcelles issues de la division de la parcelle AC 191.

### **INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Pour faire suite à un courrier du ministère de l'intérieur sur la réglementation quant à la revalorisation annuelle des indemnités allouées aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, il s'avère que la revalorisation appliquée lors de la fixation des tarifs communaux en décembre est trop élevée.

Le montant maximum est de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale à 120.97 €.

### **DEMANDE D'UN RIVERAIN POUR LA POSE DE SIGNALISATIONS RUE DE BELLEVUE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de riverains de la rue de Bellevue qui souhaitent la pose de signalisations afin de faire ralentir les véhicules.

Le conseil municipal, à l'unanimité, précise que la rue ne doit pas être un lieu pour que les enfants jouent et qu'il n'existe pas de signalisations adéquates. De plus, la collectivité ne peut pas faire de différence entre les riverains ; si une rue est équipée, il faudra répondre aux autres demandes de riverains.

Monsieur le Maire est chargé de faire parvenir une réponse en ce sens aux pétitionnaires.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRAVAUX – ÉCLAIRAGE PUBLIC »**

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

M. J. VENTROUX, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 23 mai 2017.

### **I° - VISITE SUR PLACE DE LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX VESTIAIRES DU FOOT**

- Constatation de l'avancement des travaux en phase de finition
- Visite du Bâtiment (Vestiaires, Sanitaires, et Bar)

### **II° - PROJETS 2017 – ETUDES DES DEVIS ET CHOIX DES ENTREPRISES**

- ***Achat d'un véhicule de service :***  
La commission propose de retenir le Garage LEFEVRE (Aubigné-Racan) pour l'achat d'une  
Clio 1.5 DCi 42 000 km année 2015 4 CV fiscaux d'un montant de **9 700 € TTC.**
- ***Achat d'un Gyrobroyeur :***  
3 devis ont été demandés.  
La commission propose de retenir la marque DEVOYS distribuée par la Société PÉAN  
(Mayet) pour un montant de **5 520€ TTC.**
- ***Rénovation de la chaufferie de la Mairie :***  
4 devis ont été demandés.  
La commission propose de retenir la Société SA PASTEAU (Aubigné-Racan).  
Le montant définitif reste à finaliser en fonction de la puissance de la chaudière.
- ***Achat d'un climatiseur pour l'Agence postale :***  
La commission propose l'achat d'un climatiseur mobile ALTECH auprès de la Société SA  
PASTEAU (Aubigné-Racan) pour un montant de **695,24€ TTC.**
- ***Rénovation du clocheton de la Mairie :***  
3 devis ont été demandés.  
La commission propose de retenir l'entreprise FORGE (Mayet) pour un montant de  
**12 567,60€ TTC.**

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « ROUTES – EAUX PLUVIALES – EAUX USÉES »**

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du compte rendu de la commission « Routes – Eaux pluviales – Eaux usées » en date du 24 avril 2017, ainsi que les plans des aménagements PMR de la pharmacie et du bar, et de l'aménagement du carrefour des Perriches et de la route de Coulongé.

M R. ANNE, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

M. R. ANNE précise que l'élagage a été réalisé par les employés communaux ; il est dans l'attente de réponse des entreprises de broyage pour évacuer le bois.

De plus, la mise à niveau des tampons a également débuté. Une centaine de tampons doit être remise à niveau ; dans un premier temps, les travaux sur une trentaine, les plus dangereux, seront réalisés.

Le dossier pour la déviation des poids lourds est toujours à l'étude. Le Département a donné un pré-accord.

## **COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-SARTHE**

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal des réunions du bureau de la communauté de communes Sud Sarthe en date du 07 mars 2017, 30 mars 2017 et 27 avril 2017.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

### **DIVERS**

- Le tableau des permanences aux élections législatives est remis à chaque conseiller.
- Monsieur le Maire informe que le recensement de la population sera réalisé sur la commune en 2018. Si les conseillers connaissent des personnes intéressées pour être agent recenseur, contacter Madame NOISEAU.
- Le Maire informe le conseil municipal du décès de Mme MORCHOISNE. En tant qu'ancienne employée de la commune et pour la remercier de son investissement auprès de la commune, le Maire propose de prêter gratuitement la salle des Tanneries après la sépulture.  
Avis favorable du conseil municipal.
- Le Maire donne lecture du courrier du bureau du club Galaxy's 2000 qui tient à remercier le conseil municipal du versement de la subvention exceptionnelle à l'occasion du championnat national à Auxerre en avril dernier.
- Le Maire donne lecture de la carte de Mme A. MARTINEAU qui remercie le conseil municipal pour les mots de soutien qu'elle a reçus.
- Questions de M. N. MOURIER par mail :
  - o Les enfants se plaignent que les règles à la cantine ont changé depuis 8 jours, désormais s'ils disent le moindre mot, ils perdent 1pt de permis... Qui a décidé de cela ? Régis et Philippe sont-ils informés de ces agissements ? Sans en faire une polémique, il serait peut-être bon de refaire un petit recadrage en interne avec le personnel concerné, non ?  
Le Maire répond qu'il a pris contact avec Mme S. DESNEUX, responsable du restaurant scolaire afin d'avoir des informations. Il précise que M. R. ANNE avait

été informé des problèmes rencontrés ces dernières semaines par le personnel de la cantine. Effectivement le silence a été demandé à deux reprises à plusieurs jours d'intervalle car les enfants arrivent au restaurant scolaire en courant et en criant. Après échanges entre le personnel et les enfants, il s'avère que même certains enfants se plaignent du bruit le midi et ont proposé des punitions...

M. R. ANNE prend la parole et exprime son mécontentement. Il est intolérable que des parents conscients du bruit proposent de recadrer le personnel...c'est une contradiction non acceptable. Les agents font correctement leur travail et pour s'être rendu plusieurs fois au restaurant scolaire le midi confirme que c'est très bruyant. Il précise qu'il ne faut pas faire de généralités mais les agents font de leur mieux afin d'être respectés et que les enfants respectent la discipline.

- Les toilettes publiques ; Les gens demandent pourquoi elles ont été fermées. Bien que ce soit écrit dessus "toilettes fermées pour cause d'incivilités", je ne sais pas quoi leur répondre quand ils me demandent qui en a décidé ainsi.  
Le Maire précise qu'une première information avait été faite pour prévenir que si les toilettes publiques n'étaient pas gardées propres, elles seraient fermées. Le personnel a rapporté des photos en mairie qui sont intolérables. De telles incivilités ne sont plus supportables. M. le Maire a donc décidé de faire fermer les toilettes publiques de la place de l'Église. Elles ne seront ouvertes que lors de cérémonies à l'église et le samedi matin pour le marché jusqu'à nouvel ordre.
- L'avenir de Coccinelle, toujours sans bail, menacée par la prochaine commission de sécurité, est-ce que la municipalité cherche des solutions ou s'en préoccupe ?  
Concernant le bail, c'est une affaire privée entre le propriétaire et le locataire. Concernant l'avenir de la superette Coccinelle, la commission de sécurité, malgré les détails non conformes, autorise l'activité sans problème.
- Quid du restaurant de la gare, a-t-on des nouvelles de la succession et de l'avenir du bâtiment ?  
Cela relève du privé ; la succession est entre les mains du notaire, le Maire n'a aucune information et ne peut pas en avoir.
- Quelles informations possèdent la commune concernant le départ du docteur HABIB ?  
Le Docteur HABIB a informé début avril le Maire de son souhait d'arrêter d'exercer son activité à cause d'un problème de santé.  
Le Maire lui a fait part de son mécontentement et surtout de sa déception quant à la prise en charge de sa patientèle qui n'a pas été prévenue.  
Début mai, un nouveau courrier du Docteur confirme la cessation de son activité.  
Le Maire a alors adressé un courrier au Conseil de l'Ordre des Médecins de la Sarthe pour relater les faits et demander une solution afin que les patients, nombreux à se présenter en mairie, puissent récupérer leur dossier médical.  
De plus, le Maire a pris différents contacts afin de trouver un nouveau médecin.
- Concernant les pancartes de promotion de la vente des terrains des tanneries, les panneaux sont anciens et dégradés, cela ne donne pas très envie... Serait-ce possible de demander à Sarthe habitat de les renouveler ?  
Le Maire se charge de prendre contact avec Mme SAGET, en charge du dossier à Sarthe Habitat.

- Question de M. B. LEDUC concernant les toilettes publiques à l'étang.

Le terrassement est en cours et l'installation se fera début juillet.

- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 05 juillet 2017** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Christophe FORÊT